

**- FONDS SPECIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ETABLISSEMENTS
INDUSTRIELS DE L'ETAT -
F.S.P.O.E.I.E.**

RAPPORT ANNUEL 2019

I. LE RAPPORT DE GESTION6

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS33

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES50

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'audit joint au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
FINANCEMENT DU FONDS	8
1 : PAR LES COTISATIONS	8
2 : PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE	8
3 : PAR LA COMPENSATION DEMOGRAPHIQUE	8
GESTION ADMINISTRATIVE	9
STATISTIQUES	10
LES EMPLOYEURS	10
LES COTISANTS	11
LES PENSIONNÉS	13
LES COTISANTS ET LES PENSIONNÉS (REPARTITION GEOGRAPHIQUE)	15
PYRAMIDE DES AGES DES PENSIONNÉS	20
ÉVOLUTION DES COTISANTS ET PENSIONNÉS	21
LE MONTANT DES PENSIONS	22
INDICATEURS	23
Partenariat	25
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU RÉGIME	26
ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES	27
1994 – 2019	27
ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS POSTES DE PRODUITS	28
1994 – 2019	28
ÉVOLUTION DES TAUX DE COTISATIONS PAR TYPE DE CONTRIBUTEUR	29
DEPUIS L'ORIGINE DU REGIME	29
FRAIS DE GESTION	30
GESTION FINANCIÈRE	31
CONTEXTE DE MARCHÉ	31
UNE GESTION DE TRESORERIE PRUDENTE	31
RESULTAT FINANCIER 2019	31
EVOLUTION ET PERSPECTIVES	32
ÉLÉMENTS PRÉVISIONNELS 2019	32
II. LES COMPTES ANNUELS	33
LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT	34
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ	34
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DÉTAILLÉ	36
RESULTAT ET RESERVES	39
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE	40
FAITS CARACTÉRISTIQUES	40
ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE	40

SOMMAIRE

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	40
PRINCIPES GENERAUX	40
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	40
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	43
4 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	43
5 : CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES	44
6 : CREANCES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	44
7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	44
8 : PRESTATAIRES - CHARGES A PAYER	45
9 : COTISATIONS SOCIALES A REVERSER	45
10 : DETTES SUR ORGANISMES ET AUTRES REGIMES DE SECURITE SOCIALE	45
11 : AUTRES DETTES	45
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	46
12 : PRESTATIONS SOCIALES	46
13 : CHARGES TECHNIQUES	46
14 : DOTATIONS ET REPRISES SUR DEPRECIATIONS TECHNIQUES	46
15 : FRAIS DE GESTION	47
16 : COTISATIONS ET PRODUITS AFFECTES	47
17 : TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	47
18 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	48
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	49
III. CERTIFICATION DES COMPTES	50

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) constitue un régime spécial de retraites.

Institué par la loi du 21 mars 1928, afin de créer un cadre commun à l'ensemble des ouvriers de l'État, il assure, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité des ouvriers des établissements industriels de l'État.

La gestion du fonds a été confiée à la Caisse des Dépôts par la loi du 21 mars 1928.

Les droits de ses affiliés, actifs et retraités sont fixés par décrets du 5 octobre 2004, n°2004-1056 et n°2004-1057.

Les opérations du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels d'État (FSPOEIE) sont retracées dans le programme 742, « Ouvriers des établissements industriels de l'État », du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » prévu dans l'article 21 de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

FINANCEMENT DU FONDS

Les besoins de financement du Fonds sont couverts :

1 : PAR LES COTISATIONS

Tous les taux sont repris page 29

Taux de la retenue à la charge des ouvriers au 1er janvier 2019 est fixé à 10,83 % par l'article 11 du décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014.

Taux de la contribution à la charge des employeurs au 1er janvier 2019 est fixé à 35,01 % (indexation du taux de la contribution employeur sur le rapport entre le montant des cotisations patronales d'assurance vieillesse dues au régime général de sécurité sociale et le salaire plafond fixé par l'article D242-16 du code de la Sécurité sociale).

2 : PAR UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

(loi organique n°2001-692 du 1er août 2001, article 21. ; loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, article 98 et Etat législatif annexé A III ligne 72 ; charte du 19 mars 2013, Point II-B2)

Celle-ci est inscrite sur les programmes ministériels rémunérant des ouvriers des établissements industriels de l'État. Cette subvention est versée par les différents ministères, selon les proportions et le calendrier suivants : 60 % au premier trimestre de l'exercice et les 40 % restants à la fin du deuxième trimestre.

3 : PAR LA COMPENSATION DEMOGRAPHIQUE

(article L134-1 du code de la sécurité sociale ; Arrêté du 19 décembre 2019)

Un versement intervient au titre de la compensation généralisée vieillesse entre régimes de base de sécurité sociale.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État est assurée par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, à l'établissement de Bordeaux.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds FSPOEIE ont pour mission :

- Le recouvrement des cotisations auprès des personnes morales et physiques.
- La gestion des affiliés et le contrôle de la liquidation des pensions
 - les opérations relatives aux ouvriers en activité (affiliations, affiliations rétroactives, remboursements et régularisations de cotisations)
 - les opérations de contrôle de la liquidation des droits à pension et accessoires de pension des ouvriers relevant de tous les ministères employeurs dont le plus important est celui des Armées.
- La gestion des pensions
 - les actes de gestion au bénéfice des pensionnés : modifications de coordonnées bancaires et postales, attribution des minima sociaux, prélèvement des cotisations sociales... ;
 - le versement des pensions.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction de l'Investissement et de la Comptabilité.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par La Direction de la Gouvernance des fonds.

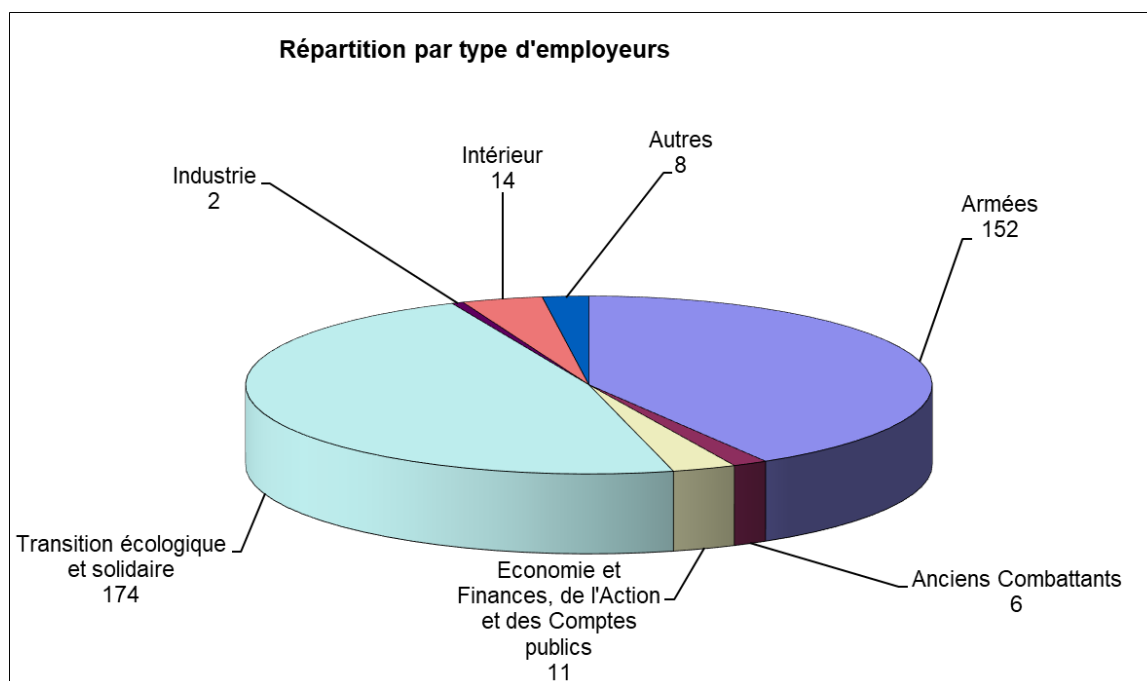
STATISTIQUES

LES EMPLOYEURS

Le FSPOEIE compte, au 31 décembre 2019, 367 établissements immatriculés et en activité, qui se répartissent de la façon suivante :

- Armées : 152 ;
- Transition écologique et solidaire : 174 ;
- Anciens combattants : 6 ;
- Intérieur : 14 ;
- Industrie : 2 ;
- Economie et finances, de l'Action et des Comptes publics : 11 ;
- Autres : 8.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TYPE D'EMPLOYEURS
au 31 décembre 2019



LES COTISANTS

L'effectif cotisant décroît régulièrement depuis 1986 (page 21).

Au 31 décembre 2019, l'effectif des cotisants est en baisse de 5,8% par rapport à 2018 : départs plus importants que les recrutements. Le ministère des Armées reste le principal employeur avec 73 % des effectifs, soit 16 574 cotisants, suivi du ministère de la Transition écologique et solidaire (idem pour le libellé sur les graphes pages 12 et 14) avec 5 018 cotisants, soit 22 % des effectifs.

Cette évolution a été accentuée par les possibilités données à certains ouvriers d'État de cesser leur activité par anticipation à partir de 52 ou 55 ans.

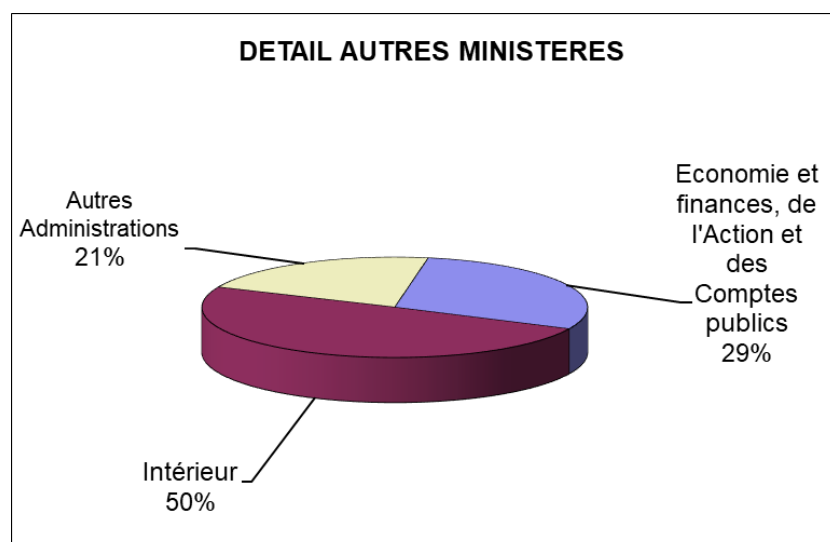
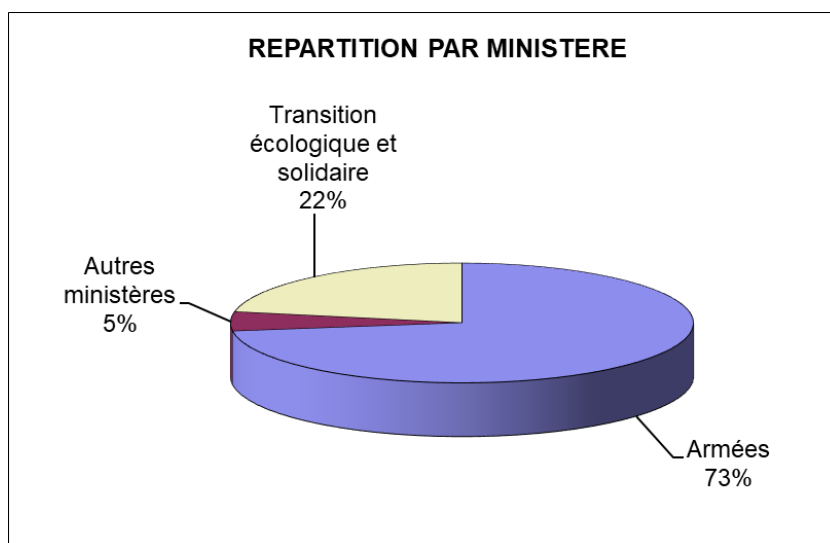
Les décrets n° 98-358 et 98-359 du 12 mai 1998 ont institué une cessation anticipée d'activité à 52 ans, particulière aux ouvriers d'État relevant de la direction des Constructions navales et de la société Giat-Industries. Cette possibilité de départ à 52 ans a été reconduite pour les ouvriers de Giat-Industries jusqu'au 31 décembre 2001 par le décret n° 2001-229 du 15 mars 2001.

Elle s'explique également par des mesures liées à la réduction ou au transfert d'effectifs, à la fermeture ou la réorganisation de certains établissements, principalement du Ministère des Armées, qui emploie les trois quarts des effectifs cotisants relevant du régime.

Le FSPOEIE compte au 31 décembre 2019, 22 770 cotisants, qui se répartissent de la façon suivante :

- Armées : 16 574
- Transition écologique et solidaire : 5 018
- Intérieur : 583
- Économie et finances, de l'Action et des Comptes publics : 345
- Autres ministères : 250

REPARTITION DES COTISANTS PAR TYPE D'EMPLOYEURS au 31 décembre 2019



LES PENSIONNÉS

Au 31 décembre 2019, le fonds compte 97 045 pensionnés et 1 216 pensions payées sous avances.

L'effectif des pensionnés diminue légèrement en 2019 de -1,09 % (99 344 pensionnés en 2018).

Le fonds dénombre 66 510 pensions de droit direct et 30 535 pensions de droit dérivé, soit 97 045 pensions versées en titre définitif. Ainsi, les pensionnés de droit direct occupent une place prépondérante dans cette population, puisqu'ils représentent 68,54 % de l'effectif total.

Il résulte de la baisse de l'effectif des cotisants et de la baisse de l'effectif des pensionnés une légère diminution du rapport démographique, qui s'établit fin 2019 à 0,23 cotisant pour 1 retraité.

RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR NATURE DE DROIT ET PAR SEXE
au 31 décembre 2019

NATURE DE PENSION	DROITS DIRECTS			DROITS DERIVES			TOTAL		
	Vieillesse	Invalidité	TOTAL	Vieillesse	Invalidité	TOTAL	Vieillesse	Invalidité	TOTAL
Hommes	50 461	2 757	53 218	707	355	1 062	51 168	3 112	54 280
Femmes	11 744	1 548	13 292	21 023	8 450	29 473	32 767	9 998	42 765
TOTAL	62 205	4 305	66 510	21 730	8 805	30 535	83 935	13 110	97 045

ÂGE MOYEN DES PENSIONNÉS PAR TYPE DE PENSION, RISQUE ET SEXE
au 31 décembre 2019

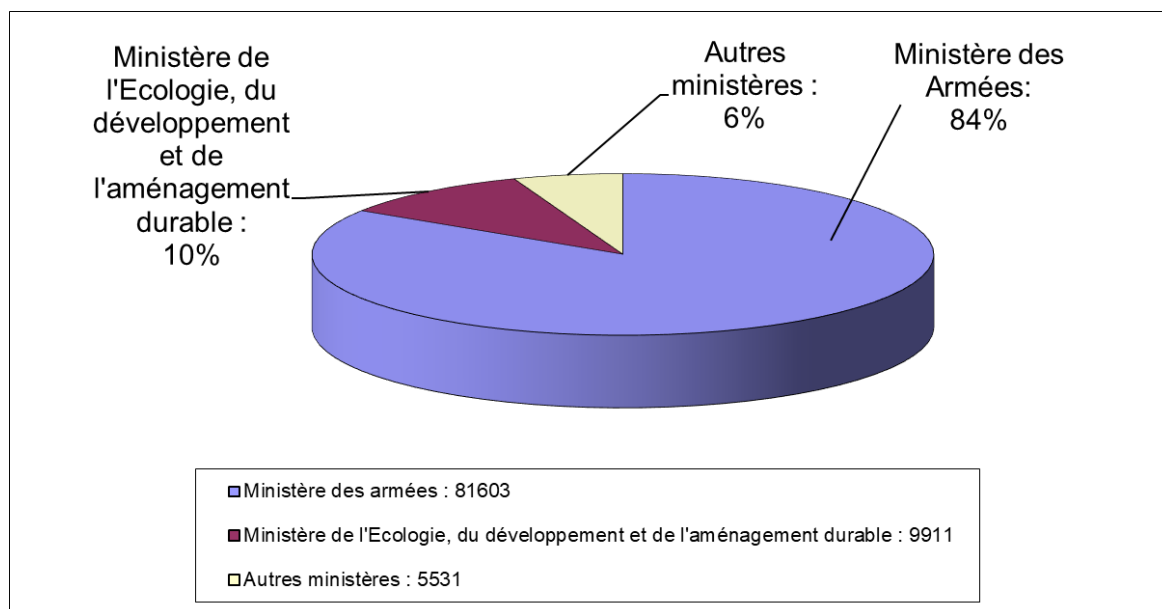
	Type de pension	Vieillesse			Invalidité			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
PPE	Personnelle	73,5	75,4	73,9	71,9	76,6	73,6	73,4	75,5	73,8
PRE	Veuf	81,8		81,8	76,0		76,0	79,8		79,8
PRE	Veuve		83,4	83,4		77,8	77,8		81,8	81,8
POM	PPOI *	67,1	70,1	68,7	54,8	57,8	56,3	64,2	67,3	65,8
TOM	PTOI *	57,7	63,0	60,5	50,3	53,6	51,8	55,1	60,3	57,7
	Droit dérivé	77,4	83,2	83,0	71,5	77,6	77,4	75,4	81,6	81,4
	Total	73,6	80,4	76,2	71,9	77,5	76,2	73,5	79,7	76,2

PPOI* : Pension principale d'orphelin infirme

PTOI* : Pension temporaire d'orphelin infirme

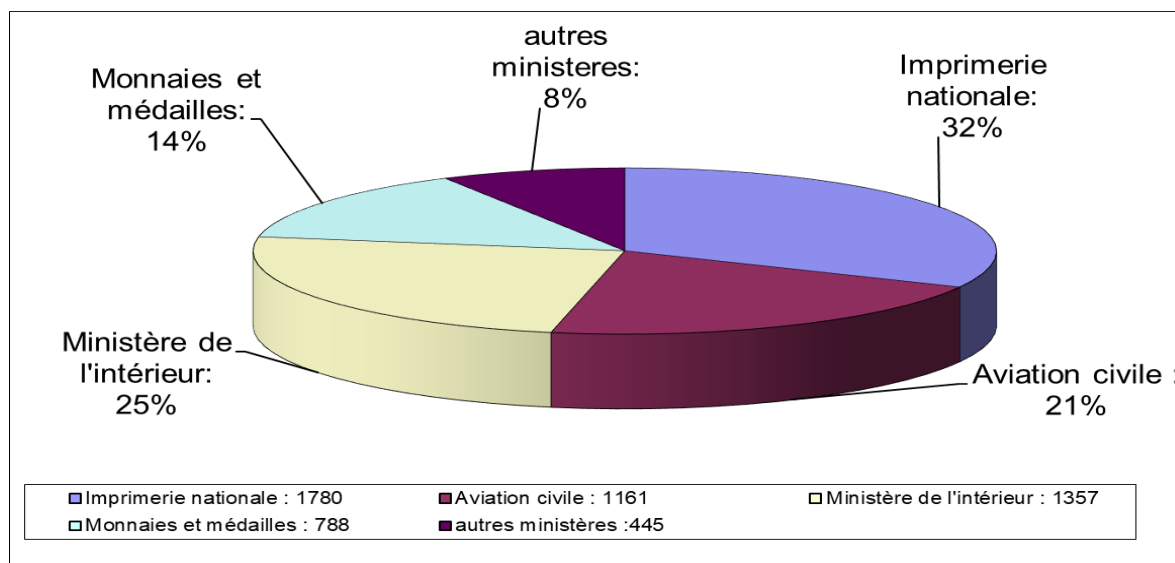
RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR MINISTÈRE

au 31 décembre 2019
(hors avances)



RÉPARTITION DES PENSIONNÉS AU SEIN DES AUTRES MINISTÈRES

au 31 décembre 2019
(hors avances)



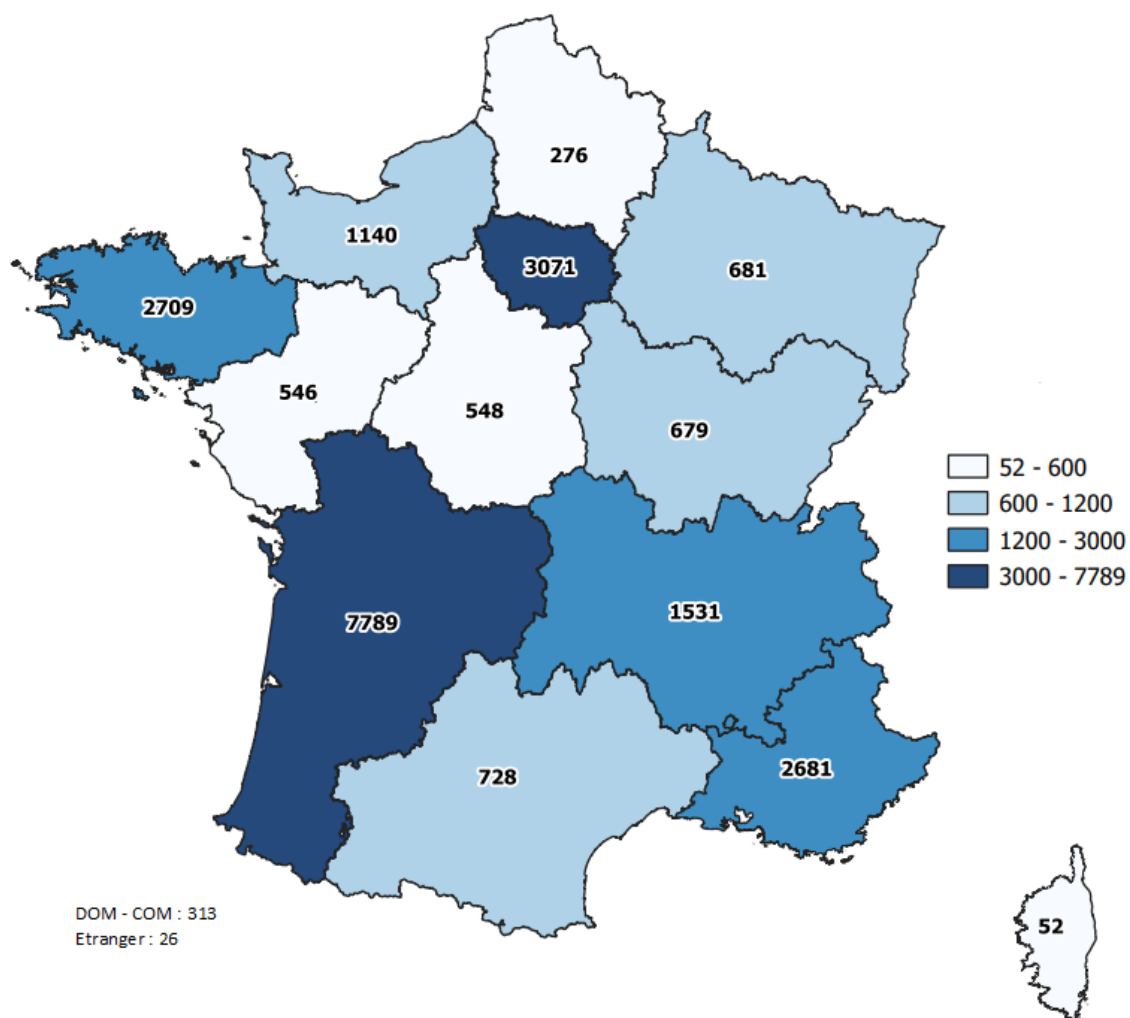
LES COTISANTS ET LES PENSIONNÉS (REPARTITION GEOGRAPHIQUE)

RÉPARTITION RÉGIONALE DES COTISANTS ET DES PENSIONNÉS
au 31 décembre 2019

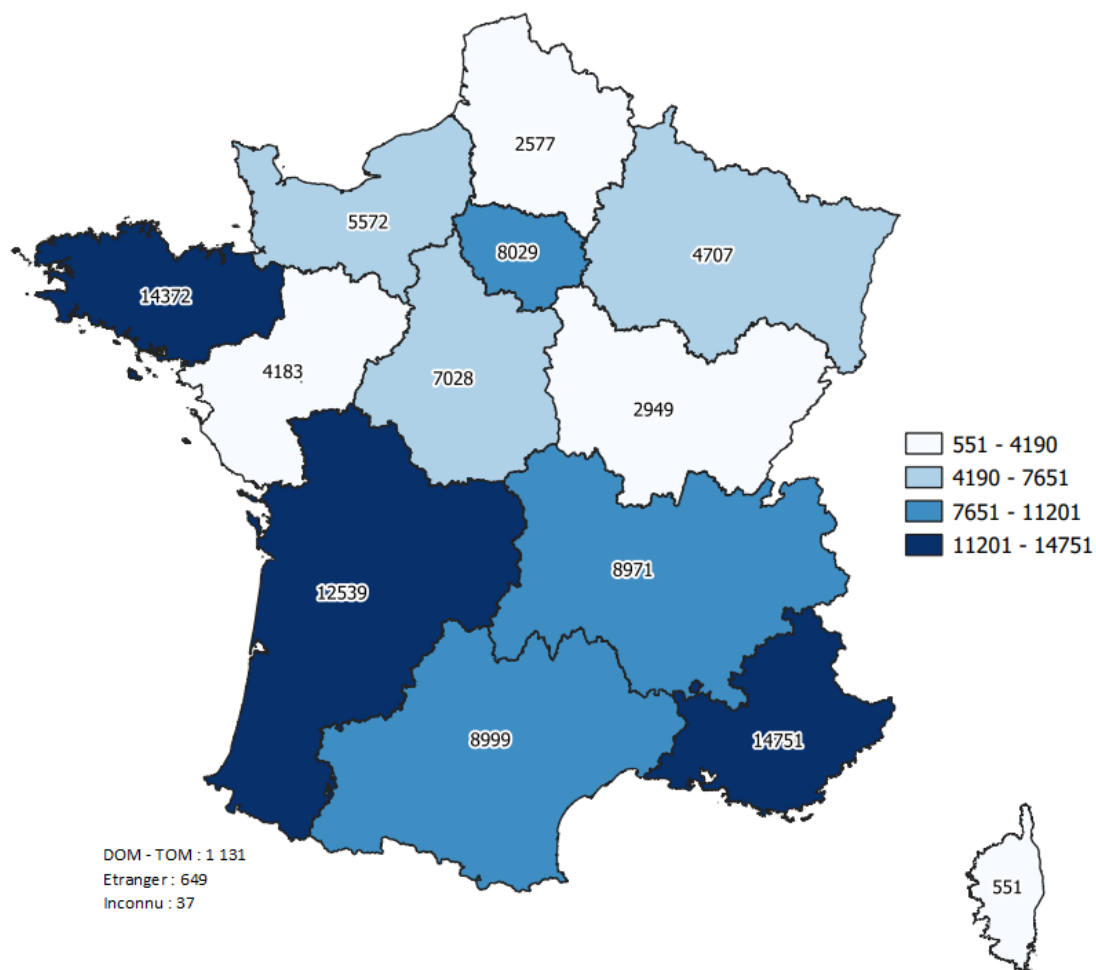
REGIONS	COTISANTS	PENSIONNES
AUVERGNE RHONE ALPES	1 531	8 971
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	679	2 949
BRETAGNE	2 709	14 372
CENTRE VAL DE LOIRE	548	7 028
CORSE	52	551
DOM - TOM	313	1 131
GRAND-EST	681	4 707
HAUTS DE France	276	2 577
ILE-DE-FRANCE	3 071	8 029
NORMANDIE	1 140	5 572
NOUVELLE AQUITAINE	7 789	12 539
OCCITANIE	728	8 999
PAYS DE LOIRE	546	4 183
PROVENCE-ALPES-COTE D AZUR	2681	14751
ETRANGER	26	649
INCONNU		37
TOTAL	22 770	97 045

Pensionnés : Hors paiement avances

RÉPARTITION REGIONALE DES COTISANTS au 31 décembre 2019



RÉPARTITION REGIONALE DES PENSIONNÉS au 31 décembre 2019



RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT au 31 décembre 2019

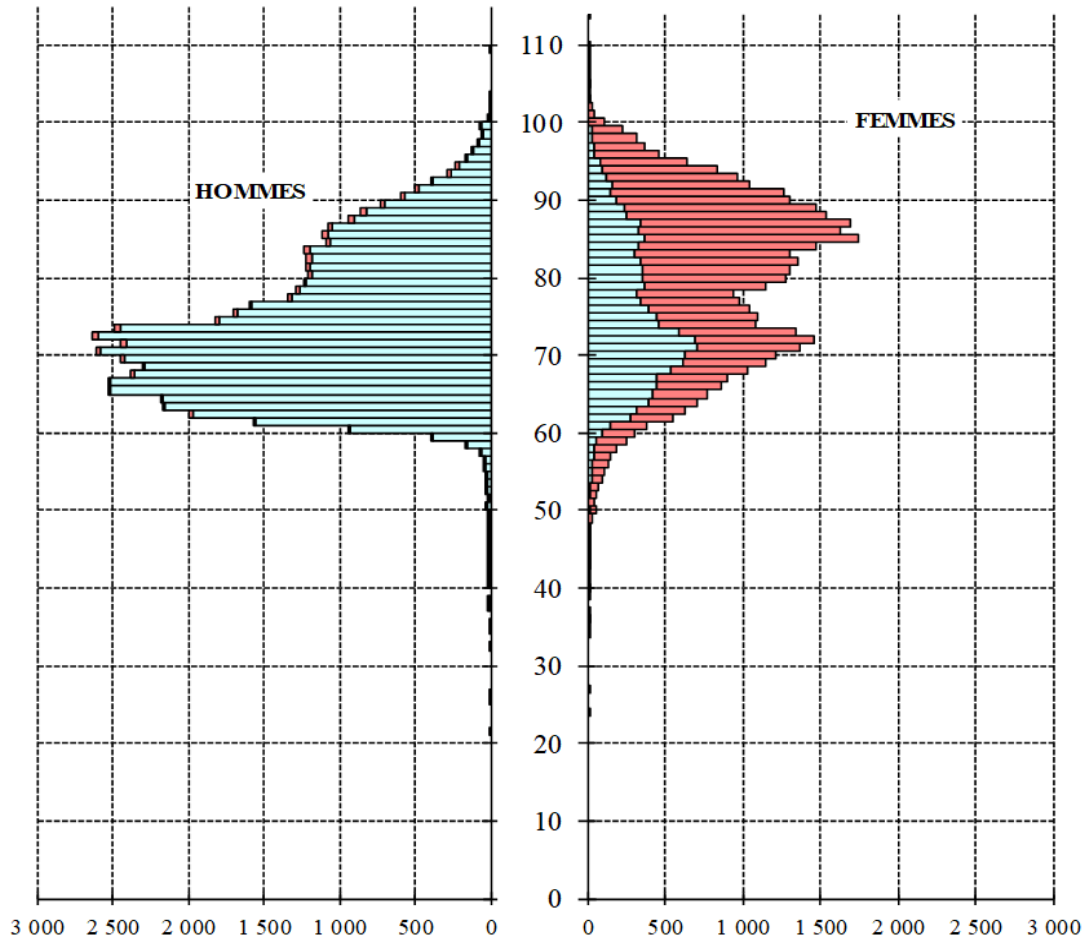
DEPARTEMENTS	NOMBRE		DEPARTEMENTS	NOMBRE	
	Cotisants	Pensionnés		Cotisants	Pensionnés
01 Ain	79	482	50 Manche	980	4 175
02 Aisne	41	441	51 Marne	65	723
03 Allier	59	689	52 Haute-Marne	37	335
04 Alpes de Hte Provence	30	201	53 Mayenne	15	166
05 Hautes-Alpes	31	167	54 Meurthe-et-Moselle	290	757
06 Alpes Maritimes	39	462	55 Meuse	22	183
07 Ardèche	28	208	56 Morbihan	618	4 588
08 Ardennes	22	93	57 Moselle	89	990
09 Ariège	22	175	58 Nièvre	20	531
10 Aube	14	378	59 Nord	131	1 088
11 Aude	3	375	60 Oise	76	299
12 Aveyron	27	162	61 Orne	18	123
13 Bouches du Rhône	313	2 210	62 Pas-de-Calais	396	530
14 Calvados	35	420	63 Puy-de-Dôme	699	1 740
15 Cantal	39	144	64 Pyrénées-Atlantiques	45	554
16 Charente	218	1 767	65 Hautes-Pyrénées	31	2 035
17 Charente Maritime	108	1 241	66 Pyrénées Orientales	36	516
18 Cher	252	2 707	67 Bas-Rhin	63	727
19 Corrèze	45	1 176	68 Haut-Rhin	47	312
20 Corse	52	551	69 Rhône	191	1 018
21 Côte-d'Or	102	588	70 Haute-Saône	42	256
22 Côtes-d' Armor	40	512	71 Saône-et-Loire	9	394
23 Creuse	25	343	72 Sarthe	33	1 026
24 Dordogne	31	623	73 Savoie	43	216
25 Doubs	30	285	74 Haute-Savoie	40	181
26 Drome	32	308	75 Paris	1 175	786
27 Eure	63	595	76 Seine-Maritime	45	259
28 Eure-et-Loir	59	819	77 Seine-et-Marne	77	887
29 Finistère	1 810	7 661	78 Yvelines	252	1 684
30 Gard	37	770	79 Deux-Sèvres	23	292
31 Haute-Garonne	402	2 645	80 Somme	35	219
32 Gers	27	221	81 Tarn	23	227
33 Gironde	7 003	4 003	82 Tarn-et-Garonne	14	548
34 Hérault	77	973	83 Var	2 240	11 236
35 Ille-et-Vilaine	241	1 611	84 Vaucluse	29	475
36 Indre	35	862	85 Vendée	48	614
37 Indre et Loire	71	711	86 Vienne	24	588
38 Isère	37	589	87 Haute-Vienne	35	607
39 Jura	34	158	88 Vosges	33	209
40 Landes	211	1 125	89 Yonne	32	626
41 Loir et Cher	93	935	90 Territoire de Belfort	8	111
42 Loire	257	3 146	91 Essonne	297	1 668
43 Haute-Loire	27	250	92 Hauts-de-Seine	43	1 004
44 Loire-Atlantique	367	1 696	93 Seine-Saint-Denis	14	535
45 Loiret	38	994	94 Val-de-Marne	1 184	934
46 Lot	17	301	95 Val-d'Oise	29	531
47 Lot-et-Garonne	19	220	DOM -TOM	304	1 131
48 Lozère	10	51	Etranger	35	649
49 Maine-et-Loire	83	681	Inconnu		37
			TOTAL	22 770	97 045

RÉPARTITION PAR LIEU DE RÉSIDENCE À L'ÉTRANGER au 31 décembre 2019

PAYS	NOMBRE	
	Cotisants	Pensionnés
ALGERIE		187
ALLEMAGNE		16
ANDORRE		1
ARABIE SAOUDITE		1
ARGENTINE		3
AUSTRALIE		15
BELGIQUE		2
BOLIVIE		4
BRESIL		1
CAMBODGE		16
CANADA		1
CHILI		1
COLOMBIE		2
COMORES		1
COTE D IVOIRE		2
CROATIE		1
ESPAGNE		60
ETATS UNIS AMERIQUE		3
GRECE		2
ILE MAURICE		4
INDE		3
INDONESIE		3
ISRAEL		20
ITALIE		11
LAOS		1
MADAGASCAR		20
MALI		1
MAROC		141
MEXIQUE		1
MONACO		1
NOUVELLE ZELANDE		1
PANAMA		1
PARAGUAY		1
PAYS BAS		2
PHILIPPINES		1
POLOGNE		4
PORTUGAL		10
REP DJIBOUTI	9	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE		2
ROYAUME UNI		3
SENEGAL	23	14
SLOVENIE		1
SUISSE		6
TAIWAN		1
THAILANDE		14
TOGO		1
TUNISIE		57
URUGUAY		1
VIET NAM		3
Total	32	649

PYRAMIDE DES AGES DES PENSIONNÉS

PYRAMIDE DES ÂGES DES PENSIONNÉS au 31 décembre 2019

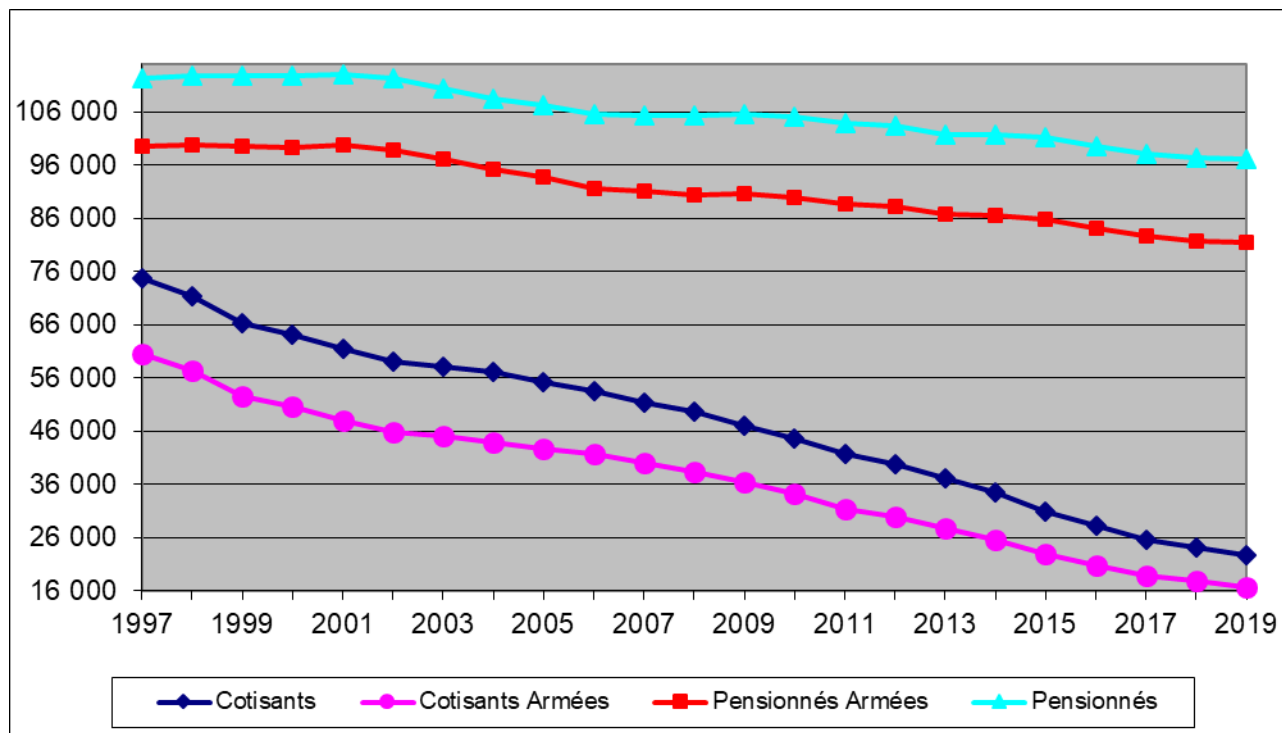


□ Droit direct □ Droit dérivé

ÉVOLUTION DES COTISANTS ET PENSIONNÉS

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE COTISANTS ET DE PENSIONNÉS

1997 – 2019



LE RAPPORT DE GESTION

LE MONTANT DES PENSIONS

RÉPARTITION DES PENSIONNÉS ⁽¹⁾ PAR TRANCHE D'ARRÉRAGES MENSUELS ET PAR TYPE DE PENSION au 31 décembre 2019

Tranche d'arrage mensuel	Droit Direct		Droit Dérivé		Totalité	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0-100	15	0,02%	347	1,15%	362	0,37%
100-200	33	0,05%	433	1,44%	466	0,48%
200-300	46	0,07%	417	1,38%	463	0,48%
300-400	60	0,09%	837	2,78%	897	0,93%
400-500	75	0,11%	2 239	7,43%	2 314	2,40%
500-600	93	0,14%	3 502	11,63%	3 595	3,72%
600-700	336	0,51%	3 323	11,03%	3 659	3,79%
700-800	885	1,33%	3 334	11,07%	4 219	4,37%
800-900	1 468	2,21%	3 434	11,40%	4 902	5,08%
900-1000	2 034	3,06%	3 422	11,36%	5 456	5,65%
1000-1100	2 282	3,43%	2 687	8,92%	4 969	5,15%
1100-1200	3 249	4,89%	2 068	6,87%	5 317	5,51%
1200-1300	2 865	4,31%	1 518	5,04%	4 383	4,54%
1300-1400	2 838	4,27%	967	3,21%	3 805	3,94%
1400-1500	3 356	5,05%	703	2,33%	4 059	4,20%
1500-1600	3 761	5,66%	437	1,45%	4 198	4,35%
1600-1700	4 076	6,13%	204	0,68%	4 280	4,43%
1700-1800	4 145	6,24%	124	0,41%	4 269	4,42%
1800-1900	4 365	6,57%	80	0,27%	4 445	4,60%
1900-2000	4 142	6,23%	24	0,08%	4 166	4,31%
2000-2100	3 918	5,90%	9	0,03%	3 927	4,07%
2100-2200	3 435	5,17%	2	0,01%	3 437	3,56%
2200-2300	2 985	4,49%	1	0,00%	2 986	3,09%
2300-2400	2 404	3,62%	1	0,00%	2 405	2,49%
2400-2500	2 266	3,41%	1	0,00%	2 267	2,35%
2500-2600	2 055	3,09%	1	0,00%	2 056	2,13%
2600-2700	1 772	2,67%		0,00%	1 772	1,83%
2700-2800	1 373	2,07%		0,00%	1 373	1,42%
2800-2900	1 205	1,81%		0,00%	1 205	1,25%
2900-3000	948	1,43%		0,00%	948	0,98%
3000 et +	3 975	5,98%		0,00%	3 975	4,12%
TOTAL	66 460	100,00%	30 115	100,00%	96 575	100,00%

INDICATEURS

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ACTES DE GESTION

Processus	Actes de gestion	Nombre de dossiers traités		Evolution
		2018	2019	2018/2019
Gérer les droits	Affiliation/mutation ¹	576	283	-50,9%
	Sortie de régime	75	81	8,0%
	Validation (réception d'annulations et demandes de remboursement de cotisations)	1 415	548	-61,3%
	Annulation de pension	5 002	4 739	-5,3%
Liquider les retraites et payer	Reconnaissance/liquidation d'un droit	4 458	4 577	2,7%
	Révision d'un droit	1 018	823	-19,2%
	Avance sur pension	1 632	1 656	1,5%
	Opposition ²	3 298	3 263	-1,1%
	Recouvrement d'une créance ³	137	256	86,9%
Recouvrer et maîtriser les cotisations	Recyclage des anomalies de virement	183	118	-35,5%
Assister les mandants	Recours contentieux	31	15	-51,6%
Communiquer et informer les clients	Appels traités ⁴	64 154	80 627	25,7%
	Courriels traités ⁵	1 906	2 150	12,8%
	Envois RIS et EIG ⁶	2 410	5 659	135%

1 Le périmètre des mutations pris en compte est limité aux mutations avec transfert de personnel.

2 Oppositions émanant de tiers habilités résultent soit d'avis à tiers détenteurs (ATD) de l'administration fiscale, soit de décisions des juridictions civiles, soit d'oppositions administratives (effectué selon les quotités saisissables)

3-Dossiers actions en répétition de l'indu (sur personnes physiques) et dossiers actions en réparation civile (auprès des tiers responsables).

4 Appels traités par le centre d'appels y compris Hot line E-services et SARA

5 Courriels traités par le centre d'appels en 1er niveau et 2nd niveau y compris Hot line E-services et SARA

6 Campagne systématique et mini-cohortes

Le contentieux :

1- Les nouveaux recours enregistrés en 2019 :

Au cours de l'année 2019, le FSPOEIE a enregistré 18 nouvelles requêtes, dont 14 recours formés devant les Tribunaux administratifs, 1 recours devant la Cour administrative d'appel et 3 pourvois déposés devant le Conseil d'Etat à l'initiative de pensionnés.

Les **14 recours devant la juridiction de premier degré** se répartissent comme suit :

- 5 relatifs aux pensions de réversion :
 - 3 sur la mise en recouvrement d'un trop versé d'arrérages suite à l'annulation rétroactive de la pension de réversion pour concubinage ou remariage,
 - 1 sur un refus de pension de réversion,
 - 1 sur les modalités de partage de la pension entre plusieurs ayants droit.
- 5 relatifs aux modalités de liquidation de la pension :
 - 1 sur le calcul des primes de rendement,
 - 1 sur un départ carrière longue,
 - 1 sur le calcul de la durée d'assurance,
 - 1 sur le calcul de la surcote,
 - 1 sur l'attribution d'avantages familiaux (majoration pour trois enfants).
- 2 relatifs à une demande de remboursement de cotisations sur travaux insalubres effectués après limite d'âge.
- 1 sur la suspension du paiement d'une pension suite à une présomption d'absence de l'ayant droit reconnue par le Tribunal judiciaire.
- 1 divers.

Un **appel devant la Cour administrative d'appel** sur la mise en cause du FSPOEIE dans un litige opposant le pensionné à la CPAM pour une réversion de rente maladie professionnelle.

A l'initiative des pensionnés, **3 pourvois en cassation** ont été déposés :

- un sur le refus de majoration du coefficient de [l'article 14](#) du décret n°2004-1056 du 5 octobre 2004 pour travaux insalubres,
- un sur le calcul de la durée effective de travail (période annale de référence pour le calcul du coefficient de [l'article 14](#) du décret n°2004-1056 du 5 octobre 2004),
- un sur la non-intégration de la prime d'invention (brevet) dans le calcul de la pension.

2- Les décisions rendues en 2019 :

Les juridictions ont rendu au cours de la même période 33 décisions, dont 29 favorables au régime, un défavorable et 3 non-lieux.

Ces décisions n'ont pas d'impact sur l'analyse faite par la réglementation ou sur les pratiques en gestion.

En 2019 sur les 33 décisions rendues, 29 sont issues des juridictions de premier degré et 4 sont des arrêts du Conseil d'Etat. Ces arrêts du Conseil d'Etat, sont favorables au régime et portent tous sur la thématique de la mise en recouvrement d'un trop versé d'arrérages suite à l'annulation rétroactive d'une pension de réversion pour concubinage ou remariage.

PARTENARIAT

Dans le cadre de la politique d'information des établissements employeurs et des pensionnés, le FSPOEIE développe une collaboration active avec ses interlocuteurs afin de répondre au plus près à leurs attentes et d'assurer un service plus efficace.

Ces échanges permettent d'obtenir un traitement des dossiers plus rapide et de nouer des relations personnalisées avec les services liquidateurs de pensions.

Les contacts réguliers entre le service gestionnaire et les différents services de pension des ministères ont permis de renforcer la qualité des dossiers le plus en amont possible, dans le but d'améliorer le service final rendu au pensionné.

En avril 2019, le service gestionnaire a participé à un échange sur la liquidation des pensions FSPOEIE organisé par le centre ministériel de gestion (CMG) de Bordeaux, en présence de représentants de la sous-direction des pensions (SDP) de La Rochelle, la CARSAT Aquitaine ainsi que certains employeurs rattachés au CMG de Bordeaux.

La nouvelle charte de gestion élaborée conjointement entre la SDP et la Caisse des dépôts a été signée le 27 mai 2019.

Par ailleurs, suite à la mise en place de la demande de retraite en ligne sur le portail inter régimes en mars 2019, une procédure de transmission de ces demandes aux différents bureaux des pensions, par le site sécurisé de la CDC (SFE) a été mise en œuvre.

Enfin, fin 2019, de nombreux échanges sont intervenus avec le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) pour les révisions de pensions résultants des arrêts.

La plate-forme Actifs et Retraités "services en ligne" permet aux retraités, via leur espace personnel, de consulter les douze derniers paiements de leur pension, d'éditer une attestation de paiement et ou une attestation fiscale. Ils ont également la possibilité de mettre à jour leur adresse électronique ou leur moyen financier (RIB) en ligne.

Au 31 décembre 2019, 38 072 comptes actifs étaient répertoriés sur la plate-forme : 6 398 pour les actifs, 8 629 pour actifs et retraités et 23 045 pour les retraités.

Trois numéros dématérialisés du magazine "EQUINOXE" ont été réalisés en 2019. Ce « webzine » informe les pensionnés de toutes les évolutions réglementaires et consignes facilitant le traitement de leurs dossiers et paiements. Leur actualité retraite est agrémentée d'articles de société et d'un reportage sur les métiers relevant du FSPOEIE.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU RÉGIME

Indicateurs	Réalisation 2019	Réalisation 2018
Effectifs		
Cotisants	22 770	24 179
Pensionnés	97 045	97 284
Cotisations (M€)	381,4	395,5
Retenues	89,2	91,8
Contributions	292,3	303,7
Prestations (en M€)	1858	1853
Pensions vieillesse droit direct	1471,5	1458,7
Pensions vieillesse droit dérivé	231,9	234,6
Pensions invalidité droit direct	75,7	79
Pensions invalidité droit dérivé	78,4	80,7
Arrérages allocation (en M€) supplémentaire vieillesse	0,0	0,0
Arrérages allocation (en M€) supplémentaire invalidité	0,0	0,0
Frais de gestion (en M€)	5,6	6,9
Subvention d'équilibre versée par l'État (en M€)	1397	1434,9
Compensation généralisée (en M€)	76	71

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES

1994 – 2019

(En millions d'euros)

ANNÉES	PRESTATION PENSIONS		FRAIS DE GESTION		AUTRES CHARGES		TOTAL
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	
1994	1 263,5	99,07	8,3	0,65	3,7	0,28	1 275,4
1995	1 301,4	99,16	8,0	0,61	3,1	0,23	1 312,5
1996	1 323,7	99,14	7,7	0,58	3,8	0,28	1 335,2
1997	1 360,6	99,18	7,9	0,56	3,4	0,25	1 371,9
1998	1 391,6	99,28	7,9	0,55	2,2	0,17	1 401,7
1999	1 439,9	99,38	7,9	0,55	1,1	0,07	1 449,0
2000	1 477,1	99,33	8,3	0,56	1,6	0,10	1 487,0
2001	1 518,1	99,37	8,2	0,54	1,4	0,09	1 527,7
2002	1 555,5	98,61	8,1	0,51	13	0,88	1 577,4
2003	1 575,7	99,16	8,3	0,52	5,1	0,32	1 589,1
2004	1 596,5	99,17	8,5	0,53	4,9	0,30	1 609,9
2005	1 613,9	99,22	8,3	0,50	3,5	0,28	1 626,7
2006	1 641,7	99,37	8,3	0,50	2,1	0,13	1 652,1
2007	1 670,5	99,42	8,0	0,48	1,8	0,11	1 680,3
2008	1 696,5	99,42	7,8	0,46	2,1	0,12	1 706,4
2009	1 720,7	99,46	7,8	0,45	1,6	0,09	1 730,1
2010	1 735,8	99,20	7,9	0,45	6,2	0,35	1 749,9
2011	1 773,1	99,46	8,0	0,45	1,7	0,09	1 782,8
2012	1 809,0	99,47	8,1	0,44	1,7	0,07	1 818,8
2013	1 834,1	99,48	8,1	0,44	1,5	0,06	1 843,7
2014	1 841,3	99,50	8,0	0,43	1,2	0,07	1 850,5
2015	1836,3	99,47	7,6	0,41	2,1	0,11	1846,0
2016	1831,6	99,49	6,8	0,37	2,6	0,14	1841,0
2017	1839,3	99,45	7,0	0,38	3,1	0,17	1849,5
2018	1853,0	99,43	6,4	0,34	4,2	0,23	1863,6
2019	1857,5	99,59	5,6	0,30	1,9	0,10	1865,1

À compter de 2010, les régularisations de compensation négatives sont comptabilisées dans les autres charges.

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS POSTES DE PRODUITS

1994 – 2019

(En millions d'euros)

ANNÉES	COTISATIONS		SUBVENTION D'ÉQUILIBRE		RECETTES DIVERSES		TOTAL
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	
1994	283,2	21,93	935,1	72,42	72,9	5,65	1 291,3
1995	281,0	21,30	959,5	72,72	78,9	5,98	1 319,4
1996	283,7	20,85	980,2	72,03	96,9	7,12	1 360,9
1997	282,5	20,16	1 017,7	72,54	102,4	7,30	1 402,6
1998	274,5	19,02	1 019,6	72,55	121,6	8,43	1 415,7
1999	467,4	32,70	819,4	57,40	141,9	9,90	1 428,6
2000	454,9	30,56	874,4	58,75	159,1	10,69	1 488,4
2001	446,2	29,17	910,3	59,51	173,1	11,32	1 529,6
2002	449,6	28,93	920,5	59,23	183,9	11,84	1 554,0
2003	449,7	27,88	986,9	61,18	176,4	10,94	1 613,0
2004	457,7	28,19	1 012,0	62,33	153,9	9,48	1 623,6
2005	459,8	29,52	951,3	61,08	146,4	9,40	1 557,5
2006	462,5	27,67	901,4	53,92	307,8	18,41	1 671,7
2007	461,9	27,94	931,4	56,35	259,7	15,71	1 653,0
2008	457,2	26,88	1 026,7	60,36	217,0	12,76	1 700,9
2009	494,6	28,60	1 082,7	62,60	152,3	8,81	1 729,6
2010	524,5	30,27	1 089,3	62,87	118,7	6,85	1 732,5
2011	544,0	30,77	1 150,1	65,04	74,2	4,19	1 768,3
2012	523,9	28,60	1 263,3	68,96	44,7	2,44	1 831,9
2013	511,5	27,14	1 327,4	70,43	45,9	2,44	1 884,9
2014	495,6	27,42	1 260,2	69,72	51,6	2,85	1 807,4
2015	460,0	24,18	1 387,0	72,91	55,3	2,91	1 902,3
2016	433,5	23,71	1 336,4	73,10	58,2	3,18	1 828,1
2017	414,6	22,42	1 324,3	71,60	70,2	3,80	1 809,1
2018	395,5	20,78	1 434,9	75,39	73,0	3,84	1 903,4
2019	381,4	20,54	1 397,0	75,24	78,4	4,22	1 856,9

ÉVOLUTION DES TAUX DE COTISATIONS PAR TYPE DE CONTRIBUTEUR

DEPUIS L'ORIGINE DU REGIME

PÉRIODES	RETENUE PART SALARIE %	CONTRIBUTION PART PATRONALE %
Avant 01.04.1944	2,00	2,00
Du 01.04.1944 au 31.07.1970	6,00	6,00
Du 01.08.1970 au 31.12.1973	6,00	6,20
Du 01.01.1974 au 31.03.1982	6,00	7,60
Du 01.04.1982 au 31.12.1983	6,00	9,00
Du 01.01.1984 au 31.07.1986	7,00	9,00
Du 01.08.1986 au 30.06.1987	7,70	9,00
Du 01.07.1987 au 31.12.1988	7,90	9,00
Du 01.01.1989 au 31.01.1991	8,90	9,00
Du 01.02.1991 au 31.12.1998	7,85	10,34
Du 01.01.1999 au 31 12 2008	7,85	24,00
Du 01.01.2009 au 31.12.2009	7,85	27,00
Du 01.01.2010 au 31.12.2010	7,85	30,00
Du 01.01.2011 au 31.12.2011	8,12	33,00
Du 01.01.2012 au 31.10.2012	8,39	33,00
Du 01.11.2012 au 31.12.2012	8,49	33,23
Du 01.01.2013 au 31.12.2013	8,76	33,23
Du 01.01.2014 au 31.12.2014	9,14	33,87
Du 01.01.2015 au 31.12.2015	9,54	34,28
Du 01.01.2016 au 31.12.2016	9,94	34,51
Du 01.01.2017 au 31.12.2017	10,29	34,63
Du 01.01.2018 au 31.12.2018	10,56	34,63
Du 01.01.2019 au 31.12.2019	10,83	35,01

FRAIS DE GESTION

La Caisse des dépôts en qualité de gestionnaire, mobilise des moyens en personnel, matériels, locaux et systèmes communs.

Au cours d'un exercice N, le fonds verse quatre acomptes trimestriels. Le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice N + 1.

Toutefois, le montant inscrit au compte de résultat est calculé à partir d'une simulation opérée en fin d'année, prenant en compte l'ensemble des éléments certains enregistrés dans les écritures de la Caisse des dépôts.

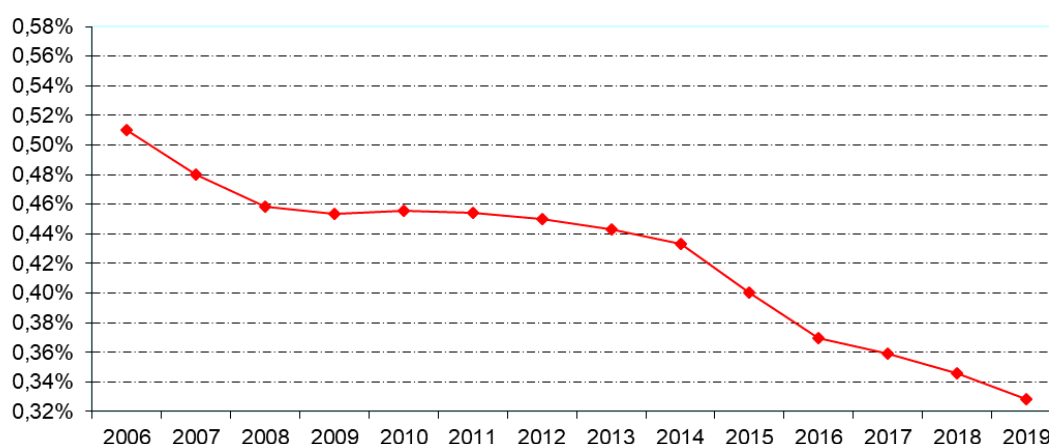
ÉVOLUTION DU RATIO FRAIS DE GESTION/PRESTATIONS

EVOLUTION DU RATIO	2018*	2019
Frais de gestion	6 401 798	6 103 823
Prestations versées + accessoires	1 852 976 271	1 857 150 046
<u>Frais de gestion</u> Prestations versées	0,35%	0,33%

**Facture définitive 2018, y compris la régularisation sur exercices antérieurs de 970 570 € enregistrée en 2019 sur les frais administratifs.*

Les frais de gestion provisoires 2019 ressortent à 6,1 M€, en baisse par rapport à 2018 en raison de l'optimisation des moyens humains mobilisés au regard des volumétries à traiter mais également de la mise en œuvre d'un nouveau modèle de facturation qui a permis de réduire sensiblement les coûts de gestion. Le ratio diminue par rapport à 2018, il passe de 0,35 % à 0,33 %, en raison de la baisse importante des frais de gestion et de l'augmentation des prestations servies.

ÉVOLUTION DU RATIO FRAIS DE GESTION / PRESTATIONS de 2006 à 2019



GESTION FINANCIÈRE

CONTEXTE DE MARCHÉ

Les marchés financiers ont fortement rebondi en 2019, effaçant l'intégralité des pertes de l'année précédente. La plupart des actifs ressortent en forte hausse, avec des performances à 2 chiffres pour les marchés actions.

Sur les marchés de taux, les obligations ont également signé une excellente année, soutenues par des politiques monétaires ultra-accommodantes. Depuis 2000, 2019 est la première année au cours de laquelle tant les marchés actions qu'obligataires ont progressé de concert. L'explication de cette performance des marchés financiers n'est pas à mettre sur le compte de la santé de l'économie mondiale ou des fondamentaux des entreprises, mais plutôt sur l'action des banques centrales devenues des acteurs majeurs des marchés.

Ainsi, l'année a été marquée par le changement inattendu de la politique monétaire aux États-Unis. Après avoir remonté plusieurs fois les taux directeurs en 2018, la Réserve fédérale américaine (FED) a d'abord annoncé une pause dans le cycle de hausse de taux, puis a ensuite procédé à trois baisses de taux d'affilée afin de soutenir l'économie américaine, pourtant déjà bien orientée. En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu sa politique monétaire ultra-accommodante en laissant son principal taux directeur à 0 %. Par ailleurs, elle a relancé son programme d'achats d'actifs sur le marché et a lancé une nouvelle vague de prêts au secteur bancaire à des conditions très favorables.

Conséquence sur les marchés obligataires, les taux d'intérêt des emprunts d'État ont fortement chuté jusqu'à la fin de l'été, atteignant des niveaux historiquement bas. La France et l'Allemagne ont ainsi vu leurs taux à 10 ans passer en territoire négatif pour la première fois de leur histoire.

UNE GESTION DE TRÉSORERIE PRUDENTE

Dans un contexte où les placements monétaires continuent de coûter de l'argent du fait d'un taux de facilité de dépôt BCE toujours négatif (passé à -0,50% en 2019), il a été décidé de reconduire un lissage en 4 fois des différentes tranches de subventions versées au FSPOEIE.

Dans ce contexte de très faibles taux d'intérêt, la gestion de la trésorerie a consisté à investir une partie majoritaire de la trésorerie dans des OPCVM de catégories AMF « monétaires » présentant une forte liquidité. Le maintien de taux directeurs négatifs par la BCE a conduit ces supports monétaires à subir des reculs de leurs valeurs liquidatives (performance moyenne de -0,23 % en 2019).

Afin de freiner l'érosion du rendement du portefeuille, le service gestionnaire a également augmenté l'exposition du régime aux OPCVM d'obligations d'entreprises court terme (92 M€ en moyenne annuelle contre 40 M€ en 2018). Ces derniers se sont bien comportés (performance moyenne 2019 proche de +1 %) et ont permis de compenser une partie des pertes de 2018.

RESULTAT FINANCIER 2019

Le résultat financier 2019 s'établit à +562 k€ (contre -1 415 k€ en 2018). Ce résultat positif s'explique par la bonne tenue des OPCVM d'obligations d'entreprises court terme sur l'ensemble de l'année.

L'encours moyen des placements en OPCVM (en prix de revient, données quotidiennes) sur 2019 s'établit à 315,8 M€ (contre 309,1 M€ en 2018).

Sur l'année 2019, la performance des placements du FSPOEIE s'établit à +0,16 % (contre -0,44 % en 2018). Les placements en OPCVM d'obligations d'entreprises court terme expliquent cette surperformance par rapport à la référence du marché monétaire (EONIA capitalisé : -0,40 %).

EVOLUTION ET PERSPECTIVES

ÉLEMENTS PRÉVISIONNELS 2019

Évolution des charges :

- La revalorisation des pensions :
On rappelle que la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a reporté de six mois la date de revalorisation annuelle pour les pensions de droit direct vieillesse et pour les pensions de réversion. Elle a donc été décalée au 1er octobre pour ces populations et ce jusqu'en 2017. À compter de 2019, la date de revalorisation des pensions de vieillesse a en effet été fixée au 1er janvier. La revalorisation annuelle est maintenue au 1er avril pour les pensions d'invalidité de droit direct.
En 2019, il y a eu une revalorisation des pensions vieillesse de droit direct et de réversion, au 1^{er} janvier de 0,3% et une revalorisation des pensions d'invalidité de droit direct, au 1^{er} avril, de 0,3%.
- Une baisse des effectifs pensionnés de -1,05%.

Évolution des ressources :

- Hausse du taux de la retenue salariale de 10,56% à 10,83% au 1^{er} janvier 2019, en application du décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 modifiant les taux des cotisations d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale et des cotisations d'allocations familiales.
- Hausse du taux de la contribution patronale de 34,63% à 35,01% en 2019.
- Pas de revalorisation des salaires en 2019 en lien avec le gel de la valeur du point fonction publique, mais des salaires qui progresseraient malgré tout grâce à l'effet structure
- Baisse des effectifs cotisants de -14,2%

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

BILAN ACTIF

Rubriques	2019			2018
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
(en euros)				
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT	79 467 176	5 190 418	74 276 758	83 124 204
Prestataires et fournisseurs débiteurs	5 943 630	5 087 090	856 540	991 181
Créances d'exploitation	376 525		376 525	452 854
<i>Créances cotisants et comptes rattachés</i>	347 315		347 315	407 400
<i>Créances s/entités publiques et org de Séc. Soc.</i>	21 058		21 058	35 101
<i>Autres créances</i>	8 152		8 152	10 353
Valeurs mobilières de placement	52 395 585	103 328	52 292 256	28 765 468
Disponibilités	20 751 437		20 751 437	52 914 701
TOTAL GENERAL	79 467 176	5 190 418	74 276 758	83 124 204

BILAN PASSIF

Rubriques	2019	2018
	(en euros)	
CAPITAUX PROPRES	54 050 900	62 268 853
Report à nouveau (crédeur ou débiteur)	62 268 853	22 469 121
Résultat de l'exercice	(8 217 952)	39 799 732
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES	20 225 857	20 855 352
Dettes d'exploitation	20 225 857	20 855 352
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	995	1 136
<i>Prestataires</i>	1 875 502	3 457 075
<i>Entités publiques et org.de sécurité sociale</i>	17 878 125	16 914 645
<i>Autres dettes</i>	471 236	482 496
TOTAL GENERAL	74 276 758	83 124 204

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2019	2018
Cotisations et produits affectés	381 440 014	395 533 796
Produits techniques	1 473 772 289	1 506 973 081
Divers produits techniques	27 725	9 028
Reprises sur dépréciations et provisions	519 150	848 893
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	1 855 759 177	1 903 364 798
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)	1 069	1 564
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	1 855 760 246	1 903 366 362
Prestations sociales	1 857 506 124	1 852 976 271
Charges techniques	990 660	1 859 821
Diverses charges techniques	99 856	68 226
Dotations aux dépréciations techniques	309 515	805 624
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	1 858 906 156	1 855 709 943
Achats et charges externes	5 633 969	6 442 625
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	5 633 969	6 442 625
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	1 864 540 125	1 862 152 567
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	(3 146 978)	47 654 855
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	(5 632 900)	(6 441 061)
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	(8 779 879)	41 213 795
Reprises sur dépréciations et transferts de charges	501 239	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	607 465	
PRODUITS FINANCIERS (V)	1 108 704	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	103 328	471 363
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	441 627	942 700
Intérêts et charges assimilées	1 823	
CHARGES FINANCIERES (VI)	546 778	1 414 063
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	561 927	(1 414 063)
E - RESULTAT COURANT (C+D)	(8 217 952)	39 799 732
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
TOTAL DES PRODUITS	1 856 868 951	1 903 366 362
TOTAL DES CHARGES	1 865 086 903	1 863 566 630
RESULTAT DE L'EXERCICE	(8 217 952)	39 799 732

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2019	2018
Prestataires et fournisseurs débiteurs	1	856 540	991 181
Fournisseurs débiteurs		241 493	511 338
Prestataires débiteurs		651 629	583 967
Créances douteuses sur prestataires débiteurs		5 050 508	5 192 601
Dépréciation des comptes de prestataires débiteurs		(5 087 090)	(5 296 724)
Créances cotisants et comptes rattachés	2	347 315	407 400
Cotisants et comptes rattachés		336 707	254 878
Cotisants produits à recevoir		10 609	152 522
Créances sur entités publiques et organismes de sécurité sociale	3	21 058	35 101
Créances sur organismes de sécurité sociale		21 058	35 101
Autres créances		8 152	10 353
Débiteurs divers		8 152	10 353
Valeurs mobilières de placement	4	52 292 256	28 765 468
Valeurs mobilières de placement		52 395 585	29 266 707
Dépréciation des autres valeurs mobilières de placement		(103 328)	(501 239)
Disponibilités	4	20 751 437	52 914 701
Banques		20 751 437	52 914 701
TOTAL GENERAL		74 276 758	83 124 204

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2019	2018
Capitaux propres		54 050 900	62 268 853
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		62 268 853	22 469 121
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		(8 217 952)	39 799 732
Fournisseurs et comptes rattachés		995	1 136
Fournisseurs factures non parvenues		995	1 136
Prestataires		1 875 502	3 457 075
Versements directs aux prestataires		365 973	323 191
Prestataires charges à payer	5	1 485 544	3 070 959
Versements à des tiers		23 985	62 926
Entités publiques et organismes de sécurité sociale		17 878 125	16 914 645
Prélèvement à la source		6 030 425	
Cotisations sociales à reverser	6	11 591 128	12 680 510
Transferts suite à rétablissements			191 819
<i>Charges à payer</i>			191 819
Compensation généralisée			4 000 000
Dettes sur organismes de sécurité sociale	7	227 222	10 596
Autres dettes sur organismes de sécurité sociale	7	29 349	31 720
Autres dettes	8	471 236	482 496
Créditeurs divers		471 236	482 496
TOTAL GENERAL		74 276 758	83 124 204

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2019	2018
Prestations sociales	9	1 857 506 124	1 852 976 271
Prestations légales		1 857 506 124	1 852 976 271
<i>Prestations légales vieillesse droit direct</i>		1 471 510 275	1 458 703 980
<i>Prestations légales vieillesse droit dérivé</i>		231 896 090	234 553 463
<i>Prestations légales invalidité droit direct</i>		75 730 568	78 964 470
<i>Prestations légales invalidité droit dérivé</i>		78 369 193	80 754 358
Charges techniques	10	990 660	1 859 821
Transferts entre organismes de sécurité sociale : compensation		254 390	798 380
Transferts divers entre organismes de sécurité sociale		730 438	1 052 321
Autres charges techniques		5 832	9 121
Diverses charges techniques		99 856	68 226
Créances irrécouvrables et remises de dettes		44 728	31 794
Autres charges techniques		55 128	36 433
Dotations aux dépréciations techniques	11	309 515	805 624
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		309 515	805 624
Achats et charges externes		5 633 969	6 442 625
Rémunérations, honoraires		4 136	18 058
Frais de gestion	12	5 629 833	6 424 567
Charges financières		546 778	1 414 063
Intérêts des comptes courants débiteurs		1 823	
Charges nettes cession valeurs mobilières		441 627	942 700
Dotations aux dépréciations des éléments financiers		103 328	471 363
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		1 865 086 903	1 863 566 630
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)			39 799 732
TOTAL GENERAL		1 865 086 903	1 903 366 362

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2019	2018
Cotisations et produits affectés	13	381 440 014	395 533 796
Cotisations patronales		292 289 062	303 729 203
Cotisations salariales		89 150 952	91 804 593
Produits techniques		1 473 772 289	1 506 973 081
Transferts entre organismes de sécurité sociale : compensation	14	76 000 000	71 000 000
Transferts divers entre organismes de sécurité sociale	14	692 494	1 021 864
Transferts : prise en charge de prestations FSV		37 884	37 355
Contributions publiques	15	1 397 041 911	1 434 913 862
Divers produits techniques		27 725	9 028
Recours contre tiers		26 110	
Autres produits techniques		1 615	9 028
Reprises sur dépréciations techniques		519 150	848 893
Reprises sur dépréciations des actifs circulants		519 150	848 893
Produits de gestion courante		1 069	1 564
Autres produits de gestion courante		1 069	1 564
Produits financiers		1 108 704	
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placements		607 465	
Reprises sur dépréciations des éléments financiers		501 239	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		1 856 868 951	1 903 366 362
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		8 217 952	
TOTAL GENERAL		1 865 086 903	1 903 366 362

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2019	2018	2017	2016	2015
Report à nouveau	62 268 853	22 469 121	62 871 506	75 997 698	19 723 181
Résultat	(8 217 952)	39 799 732	(40 402 386)	(13 126 192)	56 274 517
Capitaux propres après affectation du résultat	54 050 900	62 268 853	22 469 121	62 871 506	75 997 698

Après affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau, les capitaux propres s'élèvent à 54 050 900 €.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Evolutions réglementaires

Augmentation du taux de cotisation salariale pour 2019 : de 10,56 % à 10,83 % (Article 1^{er} du décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 modifié), et du taux de contribution patronale de 34,63 % à 35,01 % (article 1^{er} du décret n° 2008-1328 du 15 décembre 2008)

Revalorisation au 1^{er} janvier 2019 de 1,5 %, des anciennes allocations du minimum vieillesse, et de 0,3 % des pensions de vieillesse et du minimum garanti. (Instruction n° DSS/3A/2018/282 du 26 décembre 2018 et Instruction n° DSS/2A/2C/2019/49 du 6 mars 2019)

Revalorisation au 1^{er} avril 2019 de 1,6 %, de l'allocation spéciale d'invalidité, et de 0,3 % des pensions et rentes d'invalidité ainsi que de la majoration pour tierce personne (Article 68 de la loi n° 218-1203 du 22 décembre 2018).

Mise en place au 1^{er} janvier 2019 d'un taux intermédiaire de prélèvement de la CSG fixé à 6,6%. Toutefois, l'application de ce taux a été effectif sur les pensions versées en mai 2019. La période courant de janvier à avril 2019 a fait l'objet d'une régularisation. (Article 3 de la loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018).

Ajout d'une condition d'assujettissement à la CSG au taux de prélèvement supérieur (article 14 de la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019).

Mise en place du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2019.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Le FSPOEIE se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale) ; les comptes sont présentés selon cette norme.

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, qui prévoyait un programme du compte d'affectation spéciale « Pensions » dédié aux pensions servies aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat, les comptes du FSPOEIE sont transmis à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrés dans les comptes de l'Etat.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Cotisations

Pour les établissements immatriculés qui assurent la gestion de la paye : les cotisations sont enregistrées en produits à partir des déclarations de cotisations (DC) annuelles reçues en année N+1.

Pour les établissements immatriculés dont la gestion de la paye est assurée par les trésoreries générales, les cotisations sont enregistrées en produits à partir d'états déclaratifs mensuels adressés par les trésoreries générales.

Lors de la clôture des comptes, toutes les DC n'ayant pas été reçues, un pourcentage de répartition des cotisations salariales et patronales est appliqué, en prenant le pourcentage constaté l'année précédente.

Le recouvrement se fait mensuellement, et l'encaissement des cotisations est comptabilisé sur un compte de tiers jusqu'au traitement des déclarations de cotisations.

LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET PRINCIPES

Financement du fonds : subvention

En plus des cotisations, le financement du fonds est couvert par la subvention d'équilibre inscrite sur les programmes ministériels rémunérant des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. A l'exception du ministère des Armées, cette subvention est versée par les différents ministères selon les proportions et le calendrier suivant : 60 % avant le 19 janvier et 40 % avant le 19 juin.

S'agissant du ministère des Armées, compte tenu de la trajectoire prévisionnelle de trésorerie et des rendements négatifs sur les marchés financiers des placements à court terme, un ajustement des modalités de versement de la subvention a été mise en place depuis 2018.

Le mode de versement est réparti en quatre parts, les versements devaient intervenir en 2019 avant le 19 janvier, le 19 mars, le 18 mai et le 15 septembre.

Transfert de compensations entre régimes de sécurité sociale

Les acomptes perçus au titre de la compensation généralisée pour un exercice donné N sont comptabilisés au cours de ce même exercice. Le montant définitif de la compensation généralisée est déterminé normalement dans le courant de l'exercice N+1.

Depuis 2006, les versements au titre de la compensation démographique vieillesse sont reçus directement par le fonds.

Arrérages d'allocations supplémentaires

Les remboursements par le Fonds Spécial Vieillesse et le Fonds Spécial Invalidité des allocations supplémentaires versées par le FSPOEIE au titre de l'exercice N s'effectuent sous la forme d'acomptes au cours de ce même exercice avec régularisation sur l'exercice N+1.

Les modalités de gestion ont fait l'objet de conventions signées en 1994 entre le Fonds Spécial Vieillesse, le Fonds Spécial Invalidité et la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire du FSPOEIE.

Frais de gestion

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FSPOEIE des moyens en personnel, informatique, matériels, locaux. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est comptabilisé sur l'exercice suivant.

Créances douteuses ou litigieuses et dépréciations des créances sur pensionnés

Le caractère douteux des créances sur pensionnés est retenu :

- Pour les créances précomptées sur pensions, lorsque la durée de recouvrement excède l'espérance de vie moyenne de la population française âgée de 60 ans (Femme 88 ans – Homme 83 ans, Source INSEE).
- Pour les créances faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sur un tiers, lorsqu'un risque de non-recouvrement a été identifié.

En 2019, les règles de dépréciation sont les suivantes :

- Pour les dossiers précomptés sur pensions, la quote-part de la créance dont la durée de recouvrement excède l'espérance de vie à 60 ans (88 ans pour les femmes et 83 ans pour les hommes selon les dernières sources INSEE) est dépréciée à 100 %.
- Pour les dossiers non précomptés sur pensions, le provisionnement est déterminé selon les modalités suivantes :

Ancienneté de la créance	Taux de provision
Créances > 6 mois et ≤ à 12 mois	Dépréciation à hauteur de 50 %.
Créances > 12 mois	Dépréciation à hauteur de 100 %.
Créances > 5 000 €	Taux de provision déterminé dossier par dossier.
Créances suivies par le service contentieux	Dépréciation forfaitaire à hauteur de 100 %

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

4 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS

Les créances sur fournisseurs débiteurs correspondent à l'avoir sur frais administratifs.

Les créances sur prestataires débiteurs sont constituées par des créances sur :

- des pensions indûment versées, correspondant principalement à des créances consécutives à l'application de règles de cumul, et précomptées sur les pensions.
- arrérages à recouvrer s/ex-bénéficiaires. Près de ¾ de ces créances concernent des enquêtes familiales et sont dépréciées à 100 % (depuis 2014, dans le cadre de la lutte contre la fraude, des opérations de contrôles de situations familiales ont été menées conduisant à la constatation de créances sur des pensions de réversion versées à tort.)
- retenues rétroactives.

(en euros)

	2019				-
	Nombre	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Fournisseurs débiteurs		241 493		241 493	511 338
Prestataires débiteurs	49	253 081		253 081	102 889
Prestations indues	45	222 647		222 647	72 688
<i>Pensions en cours</i>	19	153 373		153 373	49 878
<i>Pensions annulées</i>	17	46 821		46 821	19 668
<i>Pensions neutralisées</i>	9	22 453		22 453	3 142
Récupération sur successions	1	30 157		30 157	30 157
Retenues rétroactives (précomptées)	3	276		276	43
Créances douteuses ou litigieuses sur prestataires	259	5 047 879	4 685 913	361 966	371 401
Prestations indues	242	5 040 414	4 678 447	361 966	371 401
<i>Pensions en cours</i>	58	929 884	799 095	130 789	141 601
<i>Pensions neutralisées</i>	23	61 981		61 981	49 879
<i>Pensions annulées</i>	161	4 048 549	3 879 352	169 197	179 921
Retenues rétroactives	17	7 466	7 466		
Créances frauduleuses sur prestataires	14	401 177	401 177		
Prestations frauduleuses	14	401 177	401 177		
<i>Pensions annulées</i>	14	401 177	401 177		
Total	322	5 943 630	5 087 090	856 540	985 628

5 : CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES

	(en euros)	
	2019	2018
Cotisations normales	347 284	402 756
Créances	336 676	250 234
Produits à recevoir	10 609	152 522
Cotisations Rétroactives	31	4 644
Créances	31	4 644
TOTAL	347 315	407 400

Les produits à recevoir sur cotisations normales s'élèvent à 0,3 M€ au 31 décembre 2019.

Ils correspondent principalement aux cotisations dues par les employeurs sur les émoluments du mois de décembre 2019 qui doivent être versées au plus tard le 5 du mois qui suit celui au titre duquel les versements ont été effectués.

6 : CREANCES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Elles sont constituées de créances sur l'Ircantec pour 14 203 €, sur la Sécurité sociale pour 1 934 € et sur le FSV pour 4 921 €.

7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2019, le portefeuille de valeurs mobilières de placement se compose de Fonds Communs de Placement (FCP) pour une valeur au bilan de 48,3 M€ et de SICAV pour une valeur au bilan de 4 M€.

	(en euros)				
	Valeur au début de l'exercice	Achats (augmentations)	Ventes (diminutions)	Valeur à la fin de l'exercice	Moins-Value Latente
Fonds Communs de Placement	29 266 707	1 186 518 867	1 167 442 192	48 343 383	(99 476)
Sicav monétaires		492 234 775	488 182 573	4 052 202	(3 852)
Compte bancaire	52 914 701			20 751 437	
Total	82 181 408	1 678 753 642	1 655 624 765	73 147 022	(103 328)

Dans un contexte de baisse des taux, certains OPCVM ont vu leur valeur liquidative diminuer par rapport à la valeur d'achat. Conformément aux règles comptables, des provisions pour dépréciation ont été enregistrées dont le montant est de 0,1 M€ au 31 décembre 2019.

Les disponibilités ont diminué de 32,2 M€ au profit des placements en FCP pour 19 M€ et en SICAV pour 4 M€. La variation globale de 9 M€ de la trésorerie provient essentiellement du résultat déficitaire du fonds.

8 : PRESTATAIRES - CHARGES A PAYER

Les charges à payer correspondent :

- aux rappels de pensions payés à l'échéance du 1^{er} février 2020 ; ces rappels sont générés par la modification tardive du taux de salaire horaire à prendre en compte pour le calcul des pensions de décembre 2019 ;
- à l'écart entre l'estimation des pensions définitives non encore liquidées et le montant des avances versées. La variation s'explique par l'écart entre le nombre de pension payées sous avance en 2019 qui s'est élevé à 1 367 contre 2 365 en 2018

	(en euros)	
	2019	2018
Rappels estimés sur pensions	237 752	458 474
Reliquats de pensions suite à avances	1 247 792	2 612 485
Total	1 485 544	3 070 959

9 : COTISATIONS SOCIALES A REVERSER

Les cotisations sociales à reverser à l'URSSAF, soit 11,6 M€, correspondent aux retenues précomptées sur les pensions de décembre (échéance du 1^{er} janvier 2020) au titre des cotisations sociales : sécurité sociale, contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, contribution de solidarité pour l'autonomie.

10 : DETTES SUR ORGANISMES ET AUTRES REGIMES DE SECURITE SOCIALE

Ce poste comprend :

les dettes sur organismes de Sécurité Sociale pour 221 390 €, correspondant aux transferts de cotisations à l'IRCANTEC pour les ouvriers de l'Etat qui, ayant quitté le régime spécial sans droit à pension, doivent être rétablis dans leurs droits auprès de l'IRCANTEC.

- l'estimation du montant des prestations familiales dues à la CNAF, au titre de l'exercice 2019 pour les retraités titulaires d'une pension qui résident dans les DOM, pour 5 832 €.
- le montant dû au Fonds Spécial Invalidité pour 29 349 €

11 : AUTRES DETTES

Ce poste est essentiellement composé d'arrérages non réclamés de moins de cinq ans pour 445 748 €.

Cela concerne 561 proratas dont la répartition par année est la suivante :

2015 : 131 proratas pour 99 M€
 2016 : 141 proratas pour 119 M€
 2017 : 83 proratas pour 78 M€
 2018 : 76 proratas pour 63 M€
 2019 : 130 proratas pour 86 M€

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12 : PRESTATIONS SOCIALES

Nature de prestations							(en euros)
	Pension vieillesse droit direct anticipée	Pension vieillesse droit direct âge légal	Pension vieillesse droit dérivé	Pension invalidité droit direct anticipée	Pension invalidité droit direct âge légal	Pension invalidité droit dérivé	Total
Pension principale	117 412 997	1 309 518 005	218 887 114	9 828 643	62 388 461	73 811 665	1 791 846 885
Pension orphelin			2 386 560			1 615 570	4 002 130
	3 707 336	40 712 064	10 592 545	175 487	1 830 822	2 941 957	59 960 210
	95 581	56 279					151 860
ASV+ASPA (1)		8 013	29 871				37 884
Tierce personne				288 891	1 218 265		1 507 156
Total	121 215 914	1 350 294 361	231 896 090	10 293 020	65 437 547	78 369 193	1 857 506 124

Les prestations servies s'élèvent à 1 858 M€ au 31 décembre 2019, contre 1 853 M€ en 2018, soit une relative stabilité (+ 0,2 %).

Cette évolution s'explique par :

- Un effet volume de -1,1% : en effet, le nombre annuel moyen de bénéficiaires en 2019 s'élève à 98 769 (97 402 pensions versées en titre définitif et 1 367 pensions payées sous avance), contre 99 830 en 2018 (97 465 pensions versées en titre définitif et 2 365 pensions payées sous avance).
- Compensé par un effet prix positif correspondant à la revalorisation des pensions vieillesse et invalidité (cf. évolution réglementaire).

13 : CHARGES TECHNIQUES

Elles se composent :

- de la régularisation N-1 sur la compensation généralisée pour 254 390 € : montant des transferts définitifs de 2018 pour la compensation généralisée fixé à 70 745 610 € par l'arrêté du 19 décembre 2019 paru au JO du 28/12/2019)
- des transferts entre organismes de sécurité sociale : transferts de cotisations au régime général de la Sécurité Sociale (598 470 €) et à l'IRCANTEC (131 968 €) pour les ouvriers de l'Etat qui, ayant quitté le régime spécial sans droit à pension, doivent être rétablis dans leurs droits auprès de ces organismes.
- des prestations familiales attribuées aux allocataires du FSPOEIE résidant dans les DOM pour 5 832 €.

14 : DOTATIONS ET REPRISES SUR DEPRECIATIONS TECHNIQUES

	(en euros)			
	Bilan	Compte de résultat		Bilan
	Valeur au début de l'exercice	Opérations exercice 2019		Valeur à la fin de l'exercice
		Dotations (augmentations)	Reprises (diminutions)	
Prestataires débiteurs	5 296 724	309 515	(519 150)	5 087 090
Total	5 296 724	309 515	(519 150)	5 087 090

15 : FRAIS DE GESTION

Ils sont en baisse de 12%, et se décomposent comme suit :

Frais administratifs CDC

- année 2019 : 6 098 363 €
- régularisation exercice antérieur : - 473 989 €

Frais de banque et assimilés

- année 2019 : 6 181 €
- régularisation exercice antérieur : - 722 €

16 : COTISATIONS ET PRODUITS AFFECTES

Le montant des cotisations est en baisse de 3,6 % en 2019 par rapport à 2018. Cette évolution est due à la baisse du nombre prévisionnel de cotisants (22 770 en 2019, contre 24 179 en 2018) qui est compensée par la hausse des taux des cotisations salariales et contributions patronales. (cf. *Evolutions réglementaires*).

17 : TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Compensation généralisée (produits)

	(en euros)	
	2019	2018
Acompte au titre de l'exercice	76 000 000	75 000 000
Révision acompte		(4 000 000)
Total	76 000 000	71 000 000

Les acomptes 2019 pour la compensation généralisée ont été fixés à 76 M€ par l'arrêté du 21/12/2018 paru au JO du 23/12/2018.

Autres transferts

Ils correspondent essentiellement aux transferts de cotisations vieillesse de la Sécurité sociale (476 918 €) et de l'IRCANTEC (215 576 €) suite à la validation des services auxiliaires des agents affiliés au fonds.

18 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

Elles correspondent au montant de la subvention de fonctionnement de l'Etat pour l'année 2019 détaillé dans le tableau ci-dessous.

Cette subvention a été versée intégralement en 2019.

(en euros)

MISSION	Montants	
	2019	2018
Administration générale et territoriale de l'Etat	19 568 780	18 207 585
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	413 217	403 858
Défense	1 171 617 241	1 215 887 708
Ecologie, développement durable	145 496 682	141 105 226
Budget annexe "contrôle et exploitation aériens"	17 207 539	16 889 934
Recherche et enseignement supérieur	1 342 956	1 427 927
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	41 395 496	40 991 624
Total	1 397 041 911	1 434 913 862

LES COMPTES ANNUELS
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	(en euros)	
	2019	2018
Résultat net	(8 217 952)	39 799 732
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	(209 634)	(43 270)
Capacité d'autofinancement	(8 427 587)	39 756 462
Moins : Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation sur prestataires débiteurs	344 276	(307 777)
Variation sur cotisants et comptes rattachés	60 085	1 032 493
Variation sur créances sur entités publiques et organismes de Sécurité Sociale	14 043	4 305
Variation des créances au titre de la compensation		3 000 000
Variation sur autres créances	2 202	2 193
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(141)	(35 970)
Variation des dettes sur prestataires	(1 581 574)	30 918
Variation des dettes sur entités publiques et organismes de Sécurité Sociale	4 963 480	2 372 429
Variation des dettes au titre de la compensation	(4 000 000)	4 000 000
Variation sur autres dettes	(11 260)	(34 302)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(208 889)	10 064 290
Flux de trésorerie généré par l'activité	(8 636 476)	49 820 752
Prêts versés sur l'exercice		
Remboursements obtenus sur l'exercice		
Régularisations s/prêts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de prêts (collectivités et sociaux)		
Emprunts et avances souscrits		
Remboursements d'emprunts et avances		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie	(8 636 476)	49 820 752
Trésorerie d'ouverture (banques + valeurs mobilières de placement)	81 680 169	31 859 417
Trésorerie de clôture (banques + valeurs mobilières de placement)	73 043 693	81 680 169
Variation de trésorerie	(8 636 476)	49 820 752

La variation de trésorerie en 2019 s'explique principalement par le résultat déficitaire de l'exercice.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations sur les comptes individuels du FSPOEIE**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A la Direction des Retraites et de la Solidarité
FSPOEIE
5, rue du Vergne
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et des Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et des Consignations assure la gestion, nous avons effectué un audit des comptes individuels du FSPOEIE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et des Consignations le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des Comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du FSPOEIE au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Cyrille Dietz



Pascal Parant



François Lembezat